

Ministère
de la Sécurité
publique

Offre de services aux municipalités

Directions régionales de la sécurité civile
et de la sécurité incendie





Votre responsabilité est grande

En tant qu'autorité locale, votre municipalité a la responsabilité d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur son territoire. Avec résilience et engagement, les municipalités consacrent ainsi temps et énergie en prévention et en préparation pour améliorer leur capacité de répondre à des sinistres ou à d'autres situations d'urgence et pour s'en relever efficacement par la suite.



Votre direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie est là pour vous accompagner

La direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DRSCSI) accompagne votre municipalité dans sa préparation à l'égard des quatre dimensions de la sécurité civile définies par la *Loi sur la sécurité civile*, soit la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. Elle travaille également de concert avec votre municipalité, votre service de sécurité incendie et la municipalité régionale de comté (MRC) dans la mise en place des outils de gestion des risques et de prise de décision prescrits par la *Loi sur la sécurité incendie*.

Votre DRSCSI est un carrefour d'information réglementaire, technique, statistique, scientifique et opérationnelle relativement à la sécurité civile et à la sécurité incendie. C'est une équipe multidisciplinaire expérimentée prête à vous accompagner et aussi votre porte d'entrée pour accéder à des ressources gouvernementales regroupées au sein de votre organisation régionale de sécurité civile (ORSC).

Services offerts en sécurité civile

L'objectif de notre collaboration en sécurité civile vise à réduire l'occurrence des sinistres et, si un tel événement survient, à faire en sorte que les citoyens traversent cette épreuve avec un minimum de conséquences et qu'ils retrouvent rapidement leurs conditions de vie normales. Pour atteindre cet objectif, des actions doivent être posées par votre municipalité avant, pendant et après un sinistre. À chacune de ces étapes, vous pourrez compter sur l'accompagnement de votre DRSCSI.



AVANT UN SINISTRE

En phase de prévention et de préparation, votre DRSCSI est en mesure de :

- contribuer au développement de la connaissance des risques de sinistres présents sur le territoire;
- collaborer à l'élaboration et à la mise à jour du plan municipal de sécurité civile conforme à la réglementation en vigueur;
- collaborer à l'identification de mesures de prévention et d'atténuation de risques de sinistres;
- soutenir votre municipalité pour un aménagement du territoire sécuritaire;
- assurer une veille des conditions climatiques et informer les municipalités lors d'un événement réel ou appréhendé;
- recevoir les signalements lors d'événements (glissement de terrain, inondation, érosion, etc.) et s'assurer que sera réalisée une évaluation des risques par les experts dans le domaine;
- participer à la conception et à la tenue d'exercices pour assurer la préparation des intervenants locaux.



PENDANT UN SINISTRE

Lors d'un sinistre, l'équipe de votre DRSCSI accompagne les responsables municipaux dans la gestion de l'événement pour :

- définir les besoins et rechercher des solutions pour que les services appropriés soient rendus aux sinistrés;
- soutenir le déploiement des mesures de secours à la population et de sauvegarde des biens;
- activer des mécanismes d'information publique;
- instaurer des mesures visant le maintien des services essentiels et la protection des activités économiques;
- mettre en œuvre des mesures d'urgence et de rétablissement;
- diffuser l'information sur les programmes d'aide financière auprès des sinistrés.

Lorsque nécessaire, la DRSCSI peut mettre en place un centre régional de coordination gouvernementale (CRCG) et mobiliser l'ORSC afin de coordonner l'action des ministères et des organismes en soutien à la municipalité.



APRÈS UN SINISTRE

Tout au long de la phase du rétablissement, le rôle de votre DRSCSI est de :

- coordonner le soutien gouvernemental requis;
- soutenir la municipalité dans la mise en place de mesures permettant un retour à la normale;
- informer la municipalité ainsi que ses citoyens sur le processus de rétablissement et de demande d'aide financière;
- soutenir la municipalité dans l'organisation de séances de débriefage, afin de tirer profit des leçons apprises.

Pour en savoir plus sur les services offerts aux municipalités et consulter les outils en sécurité civile destinés aux municipalités, visitez quebec.ca/securite-civile-municipalites.



Services offerts en sécurité incendie

Votre DRSCSI est votre porte d'entrée au gouvernement du Québec pour tous les dossiers liés à la sécurité incendie. Son rôle est de soutenir les municipalités, les autorités régionales et les services de sécurité incendie dans l'application de la *Loi sur la sécurité incendie*.

Par exemple, l'équipe de votre DRSCSI pourra vous aider à :

- soutenir les municipalités dans la mise en place d'actions permettant d'optimiser leurs ressources en sécurité incendie (étude d'opportunité et projet de mise en commun des services en sécurité incendie);
- favoriser le respect des obligations légales, notamment à l'égard de la formation, de l'établissement et de la révision des schémas de couverture de risques ainsi que du suivi des plans de mise en œuvre (rapports d'activités annuels) associés;
- faire le lien avec les partenaires gouvernementaux lorsque nécessaire;
- orienter les autorités municipales et régionales vers les programmes d'aide financière gouvernementaux disponibles en sécurité incendie;
- trouver des solutions aux problématiques rencontrées en matière de sécurité incendie;
- guider les intervenants municipaux dans la plateforme géomatique IGO-Urgence.

Pour en savoir plus sur les services offerts aux municipalités et consulter les outils en sécurité incendie destinés aux municipalités, visitez quebec.ca/securite-incendie-municipalites.



Votre direction régionale : près de vous, prête pour vous!

Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

170, avenue Principale, RC-02
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
Téléphone : 819 763-3636

securite.civile08@msp.gouv.qc.ca

Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent

70, rue Saint-Germain Est, bureau 60
Rimouski (Québec) G5L 7J9
Téléphone : 418 727-3589

securite.civile01@msp.gouv.qc.ca

Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches et du Nunavik

1122, Grande Allée Ouest, bureau 200
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : 418 643-3244

securite.civile03@msp.gouv.qc.ca

Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Côte-Nord

625, boulevard Lafèche, bureau 1.807
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : 418 295-4903

securite.civile09@msp.gouv.qc.ca

Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie des Laurentides et de Lanaudière

55, rue Castonguay, local 105
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2H9
Téléphone : 514 873-1300

securite.civile1415@msp.gouv.qc.ca

Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal et Laval

5100, rue Sherbrooke Est, RC-23
Montréal (Québec) H1V 3R9
Téléphone : 514 873-1300

securite.civile0613@msp.gouv.qc.ca

Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

96, montée Sandy Beach, bureau 1.02A
Gaspé (Québec) G4X 2W4
Téléphone : 418 360-8097

securite.civile11@msp.gouv.qc.ca

Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Mauricie et du Centre-du-Québec

4000, rue Louis-Pinard
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4L9
Téléphone : 819 371-6703

securite.civile04@msp.gouv.qc.ca

Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie

165, rue Jacques-Cartier Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6S9
Téléphone : 450 346-3200

securite.civile16@msp.gouv.qc.ca

Bureau régional de Sherbrooke

200, rue Belvédère Nord
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : 819 820-3631

securite.civile05@msp.gouv.qc.ca

Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de l'Outaouais

817, boulevard Saint-René Ouest
Gatineau (Québec) J8T 8M3
Téléphone : 819 772-3737

securite.civile07@msp.gouv.qc.ca

Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Saguenay-Lac-Saint-Jean

3950, boulevard Harvey, RC-03
Saguenay (Québec) G7X 8L6
Téléphone : 418 695-7872

securite.civile02@msp.gouv.qc.ca

**En tout temps,
le Centre des
opérations
gouvernementales
(COG) peut vous
mettre en contact
avec votre direction
régionale.**

**1 866 650-1666
(en veille 24/7)**
